

DONNEES DE FREQUENTATION TOURISTIQUE DAY CHARTER ET PLONGEE

RECOLTE DE DONNEES EN VUE DE DEVELOPPER DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DE LA RNN DE SAINT-MARTIN











L'évaluation de l'effet-réserve est l'une des obligations des Etats qui ont mis en place des Aires Marines Protégées (AMP) sur leur mer territoriale.

Afin de mener à bien cette évaluation, un programme de recherche PAMPA (Indicateurs de la Performance d'Aires Marines Protégées pour la gestion des écosystèmes côtiers, des ressources et de leurs usages) a été lancé par l'IFREMER en vue de développer des indicateurs (biologie, socio-économie et gouvernance). Ce programme s'appuie sur l'expérience des gestionnaires de différentes AMP, dont la Réserve Naturelle de Saint-Martin.

Depuis 2007, le modificatif du 13 septembre 2006 du décret ministériel du 4 juillet 2006 a instauré la taxe sur les passagers maritimes dont les entreprises transportant des passagers à destination des sites classés sont tenues de s'acquitter. Ainsi, du 15 décembre au 15 avril et du 15 juin au 31 août, les entreprises doivent s'acquitter auprès des douanes d'une redevance correspondant à 7% du prix du billet aller et ne pouvant dépasser 1,52€ par passagers. La somme est ensuite reversée au Conservatoire du littoral.

Parallèlement, une charte partenariale a également été mise en place avec les clubs de plongée. Les clubs signataires doivent déclarer au gestionnaire le nombre de clients par jour et par site.

La taxe et la charte de plongée permettent ainsi de disposer de données quant à la fréquentation touristique des sites classés en RNN.



I. Données de fréquentation issues du traitement des données sur la taxe

Le nombre de personnes ayant fréquenté les sites de la RNN a été calculé en divisant le total des recettes réalisées par le montant de la taxe.

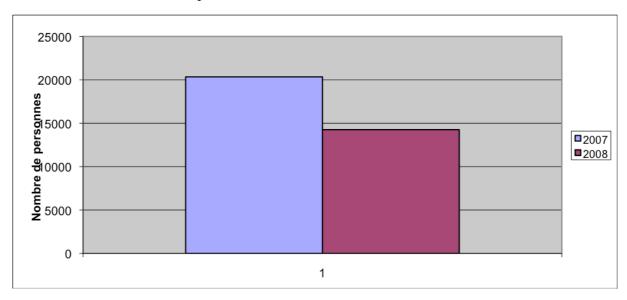


Figure 1 : Nombre de passagers maritimes à destination des espaces naturels classés en 2007 et 2008.

Les chiffres indiqués ici sont sous-estimés d'une part, parce que le prix du billet est variable selon les entreprises et le public considéré (tarifs enfants), d'autre part parce que certaines entreprises « négligent » de communiquer leurs données à l'équipe gestionnaire. Le nombre de passagers maritimes en 2007 était de 20 337 personnes, celui de 2008 de 14 255, soit une baisse de fréquentation des espaces naturels enregistrée de 30%. Rien ne permet de savoir si ce sont les espaces naturels en tant que tels qui ont connu une moindre fréquentation, ou si la situation est imputable à la baisse de la fréquentation touristique. Les données de fréquentation issues de la taxe sont disponibles pour 6,5 mois de l'année (4 mois durant la saison haute et 2,5 mois durant la saison basse, lors de laquelle la fréquentation augmente due au flux de touristes de métropole). En considérant une fréquentation homogène (cette hypothèse est rendue possible de par le biais initial introduit par la sous-estimation de nombre de passagers), on peut estimer une fréquentation annuelle de 37 545 passagers pour 2007 et de 26 317 pour 2008.

Les recettes de la taxe sur les passagers maritimes sont de 24 340€ pour 2007 et 21 668€ en 2008. Ces montants sont perçus par les douanes qui les reversent ensuite au Conservatoire du Littoral pour la gestion de ses sites. En considérant uniquement les dépenses annexes (auxquelles il conviendra d'ajouter le tarif du billet, variable selon les



entreprises) estimées à 145€ en moyenne (METIMER, 2009i), on obtient un potentiel de près de 2 948 865€ en 2007 et de près de 2 066 975€ en 2008.

II. Données de fréquentation plongeurs

Le nombre de plongeurs par site a été calculé tout au long de l'année.

5 sites ont été identifiés par l'équipe gestionnaire : Rocher Créole (RC), Tintamarre (TM), Caye verte (CV), BAS (Basse Espagnole), Pinel (PN).



Figure 2 : Carte des sites classés et inventoriés à Saint-Martin (en blanc : noms de sites de plongée).

Le Rocher créole est situé au nord de l'île, à 18°07'04N et 63°03'220. Un périmètre de rayon 250m autour du Rocher est classé en RNN. Ce site, d'une profondeur variant entre 3 et 9m, présente des récifs entourés de sable, plus préservés sur la partie au vent. En effet, la partie sous le vent est davantage fréquentée par les touristes (« snorkelling », plongée).



La Basse espagnole (18°07'22N; 62°59'130) se trouve au nord-est de l'île entre Eastern Point et l'île de Tintamarre. La profondeur du site varie de 4 à 14m, sa particularité réside dans la présence d'un canyon dans le récif.

L'île de Tintamarre offre 5 sites de plongée; malheureusement, presqu'aucun club ne fait la distinction entre ces sites. Le premier, « Le remorqueur », se situe au nord-ouest de l'île par 18°07'22N et 62°59'130. Il s'agit d'une épave coulée en 1983, sur des fonds sableux de 16m. Ce site est à proximité (100m) d'un récif.

« Les arches » se trouvent au nord de l'île, sur la façade exposée à la houle, par 18°07'33N-62°58'210. « Les arches » sont composées de récifs coralliens sur des fonds variant entre 10 et 21m.

« Circus » se situe également au nord de l'île (18°07'15N-62°58'150). Ce site présente des récifs mais également des grottes, sur une profondeur variant entre 6 et 20m.

Chico I (18°06'43N-62°58'430) et Chico II (18°06'38N-62°59'000), au sud de Tintamarre sur la façade sous le vent, présentent tous 2 le même faciès mixte réciflangue de sable sur des fonds entre 10 et 20m.

L'îlet Pinel (18° 06'11N-63°00'580) est très peu fréquenté. La profondeur maximale est de 6m; le site présente un faciès mixte (récif sur du sable).

L'îlet de Caye verte se situe par 18°05'30N et 63°00'360. Les plongeurs partent du récif frangeant au nord pour dériver jusqu'au sud-ouest pour observer les récifs sur des fonds sableux de 8m.

D'octobre à décembre 2007, le nombre de plongeurs ayant pratiqué leur activité au sein de la RNN est de 1127, il est de 4 907 en 2008.

Les résultats pour la fin de l'année 2007 et l'année 2008 sont représentés dans le graphe suivant.



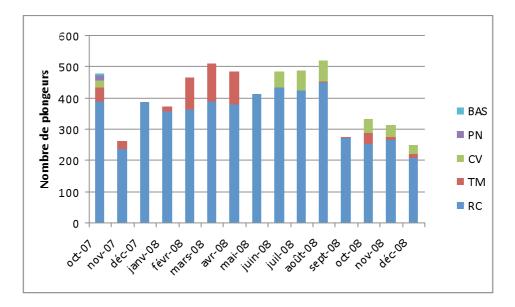


Figure 3 : Nombre de personnes fréquentant les différents sites de plongée d'octobre 2007 à décembre 2008

La lecture du graphe donne plusieurs indications.

La fréquentation mensuelle varie de 250 personnes à 520 tous sites confondus. Avec une moyenne de 30 jours par mois, la fréquentation quotidienne varie de 8 à 17 personnes par jour. Certains mois, la fréquentation se révèle donc importante sur les sites classés en RNN.

Les périodes les plus fréquentées sont les mois d'octobre 2007, février, mars, avril, mai, juin, juillet et août 2008, avec des fréquentations variant entre 410 et 520 plongeurs mensuels, tous sites confondus. La fréquentation quotidienne pour ces périodes varie de 14 à 17 personnes par jour tous sites confondus.

Les périodes les moins fréquentées sont les mois de novembre 2007, septembre, et décembre 2008 (autour de 250 personnes/mois).

Ces chiffres sont à mettre en relation avec les saisons touristiques. Depuis 4 ans, la fréquentation touristique ne cesse de baisser (Roncuzzi, pers. com.).

La grande majorité des plongées s'effectue sur le Rocher créole. En effet, du fait de sa topographie, ce site est accessible aux débutants. C'est là que se déroulent tous les baptêmes (à noter que Pinel, peu utilisé auparavant, est fréquenté depuis 2009 par un club qui y organise également des baptêmes). Par ailleurs, certains clubs proposent également des activités de snorkelling. Ce site étant l'un des plus fréquenté pour cette activité, cela explique que 86,59% des plongeurs fréquentent le Rocher créole.



Les sites de Tintamarre, du fait de leur profondeur, sont fréquentés par des plongeurs plus expérimentés. 7,77% des plongeurs fréquentent l'un ou l'autre des 5 sites. A noter toutefois, que « le Remorqueur », de par sa situation (site le plus abrité) est davantage fréquenté que « Chico I et II » (Roncuzzi, pers. com.) ; les 2 derniers sites « Circus » et « Les arches » sont beaucoup moins fréquenté (pleine exposition à la houle, difficulté de mouillage, etc).

Les sites de Caye verte, Pinel et la Basse espagnole sont beaucoup moins utilisés avec des pourcentages respectivement de 5,29%, 0,27%, 0,08%. Caye verte est relativement souvent fréquenté par un club. Jusqu'en 2009, Pinel n'était pas fréquenté (une utilisation en octobre 2007). Depuis 2009, un club y réalise ses baptêmes. La Basse espagnole est fréquentée depuis peu, cependant, en raison de son exposition, ce site reste peu fréquenté par temps de houle.

Les clubs distinguent la fréquentation du matin de celle de l'après-midi.

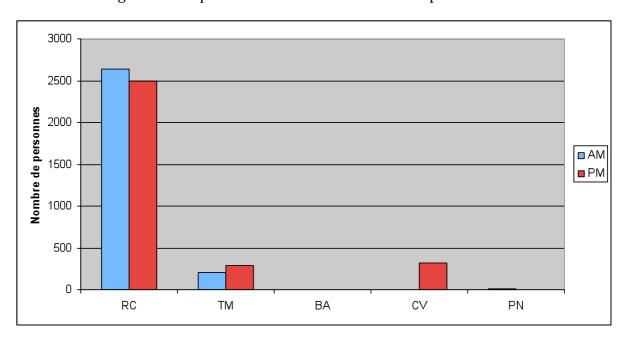


Figure 4 : Fréquentation du matin et de l'après-midi suivant les sites.

Le Rocher créole est davantage fréquenté le matin puisque certains clubs (Aquamania, Octopus) y descendent quasi-systématiquement à cette période de la journée (Roncuzzi, pers. com.).

Caye verte est surtout fréquentée l'après-midi. En effet, Neptune, le seul club qui utilise ce site, y réalise les baptêmes l'après-midi (Roncuzzi, pers. com.).



III. Autres activités

L'association METIMER a estimé le nombre de personnes concernées par les diverses activités nautiques (de la plongée, à la location de bateau, en passant par les watersports – kite, wake, surf, scooter des mers, etc- et les day charters) sur la partie française. Ainsi, le nombre de personnes pratiquant des loisirs nautiques a été estimé à 43 650 pour 55 200 prestations réalisées. Le nombre de personnes qui viendraient à Saint-Martin exclusivement pour l'offre nautique serait de 14 480 personnes par an, tous loisirs confondus. Le nombre de pratiquants de ces diverses activités dans la RNN est estimé à 18 850 personnes/an.

Les estimations produites par l'association ne sont pas comparables avec les données de la RNN. En effet :

- METIMER traite chaque activité au cas par cas, alors que sont concernées par la taxe sur les passagers maritimes, les entreprises de day charters et de « dinghies », qui peuvent potentiellement pratiquer plusieurs activités (promenade et snorkelling). De plus, les données concernant le nombre de plongeurs englobe également le nombre de personnes pratiquant le snorkelling,
- L'association n'a pas pris en compte les entreprises du côté hollandais ou venant de Saint-Barthélémy.

Toutefois, pour les activités qui ne sont pas contrôlées par le gestionnaire, on utilisera les estimations de METIMER :

- Kite-surf: 1 900 pratiquants, dont 1 700 ayant choisi la destination Saint-Martin exclusivement pour la pratique de cette activité, et 1 000 pratiquants dans la RNN.
- Wind-surf: 1 800 pratiquants, dont 1 000 ayant choisi la destination Saint-Martin exclusivement pour la pratique de cette activité, et 1 000 pratiquants dans la RNN.
- Surf: 800 pratiquants, dont 600 ayant choisi la destination Saint-Martin exclusivement pour la pratique de cette activité, et 500 pratiquants dans la RNN.
- Voile légère : 350 pratiquants, dont 50 ayant choisi la destination Saint-Martin exclusivement pour la pratique de cette activité, et 50 pratiquants dans la RNN.
- Kayak: 400 pratiquants, dont 300 ayant choisi la destination Saint-Martin exclusivement pour la pratique de cette activité, et 300 pratiquants dans la RNN.
- Flotte en gestion locative : 10 000 (18 000 selon une autre étude de METIMER) personnes passant par ce système, dont 8 000 passant dans la RNN.



IV. Perspectives pour 2009

La mise en place de la charte et de la taxe sur les passagers maritimes aura permis au gestionnaire d'avoir, entre autres, une idée de la fréquentation de la Réserve Naturelle de Saint-Martin.

Toutefois, on relève plusieurs points faibles dans la démarche :

- Concernant la taxe sur les passagers maritimes, elle n'est pas applicable toute l'année. Il manque donc des informations pour les périodes comprises entre le 16 avril et le 14 juin, et entre le 1^{er} septembre et le 14 décembre. L'interprétation des données relatives à la taxe est peu fiable car elle entraîne une sousestimation des effectifs.
- Certaines entreprises ne respectent pas le principe de la taxe et n'indiquent pas au garde-chef la fréquentation journalière. Elle se trouve donc encore sousestimée.
- Aucune donnée n'est disponible quant à la fréquentation des sites hors réserve, tant pour les passagers maritimes que pour la plongée. Si la fréquentation apparaît importante, il n'est pas possible pour l'année 2008 de procéder à une comparaison et de déterminer si l'existence de la Réserve a été un facteur déterminant dans le choix de la destination. Toutefois, si l'on considère la géographie des lieux, les îlets de la Réserve (Pinel, Tintamarre, Rocher Créole...) sont les seuls sites qui sont fréquentés par les activités nautiques. Ce sont des destinations à part entière tant pour les opérateurs de la partie française que de la partie hollandaise. Aussi l'on considérera que la Réserve est un lieu privilégié pour les passagers en raison de l'absence d'ilets en dehors de la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin.

Pour parer ces problèmes, plusieurs solutions sont envisagées.

Il conviendrait d'étendre l'applicabilité de la taxe sur toute l'année. Cette disposition étant prévue par un arrêté, il serait plus simple et rapide de demander aux entreprises d'indiquer le nombre de passagers tous les jours de l'année.

Afin de disposer de données de fréquentation sur les sites hors réserve, une étude faisant l'objet d'un stage de Master 2, sera prévue de février à juillet 2009. Cette étude de fréquentation sera couplée à une enquête de perception, à réaliser auprès des touristes et locaux (publics et entrepreneurs).

Concernant le protocole, il s'agira de se déplacer sur les sites sélectionnés (Grand-Case, Anse-Marcel, baies de Cul-de-Sac et Orientale pour les zones hors-réserve; Rocher Créole, Tintamarre, Pinel, Caye verte, Galion pour les sites classés), plusieurs fois par semaine, à diverses périodes de la journée et de la semaine (jours ouvrables, week-end, jours fériés, etc) et sous différentes conditions météorologiques et de mer.



Certains sites ne sont accessibles que par bateau; cette condition pourra poser certains problèmes. Selon le déroulement de l'étude, la possibilité de réaliser des enquêtes de fréquentation par survol aérien pourra être considérée pour les années ultérieures.

Enfin, afin de comprendre les motivations des personnes fréquentant la Réserve ainsi que les fluctuations temporelles, une enquête de perception sera menée en parallèle.



La mise en place des outils « taxe sur les passagers maritimes » et « charte de plongée » courant 2007 ont permis à l'équipe gestionnaire d'une part de contrôler ces activités, et, d'autre part, d'avoir une connaissance de la fréquentation des sites classés en Réserve.

La mise en place d'études de fréquentation plus poussées, avec un protocole établi, ainsi que d'enquêtes de perception permettront d'évaluer les impacts sur le milieu, les bénéfices économiques engendrés par l'outil Réserve Naturelle, et d'estimer la capacité d'accueil des sites, afin que locaux et touristes puissent continuer à jouir de ce cadre magnifique.

¹ METIMER, L'association METIMER présente l'industrie nautique à Saint-Martin, 2009, 24p.